



Les Lions U17, coupables de fraude sur l'âge sont détectés, ceci à quelques jours du début de la Coupe de l'UNIFFAC, compétition de football réservée aux équipes junior réunissant les pays de l'Union des fédérations de football d'Afrique Centrale.

Le test IRM d'éligibilité, effectué ce jour au poignet, a permis de détecter plusieurs Lions U17 qui ont trafiqué leur âge, rapporte CFOOT;

Conformement au code disciplinaire de la CAF, ces fraudeurs vont être expulsés de la sélection.

Voici quelques dispositions du Code Disciplinaire de la CAF, modifié à la suite de la réunion du Comité d'urgence tenu au Maroc en date du 5 mai 2018.

Article 135

1. Celui qui, dans le cadre d'une activité liée au football, crée un faux titre, falsifie un titre, fait constater faussement dans un titre un fait ayant une portée juridique ou utilise pour tromper autrui un titre faux sera puni d'une suspension d'une durée minimale de six (6) matches.
2. Si l'auteur est un officiel, l'organe juridictionnel prononcera une interdiction d'exercer toute activité relative au football pour une durée minimale d'une (1) année.

3. L'organe juridictionnel pourra prononcer une amende, qui sera de dix mille USD (10.000\$) minimum. 4. Si, toutefois, l'auteur est une personne visée à l'art. 2 et est convaincu d'avoir violé la clause 1 ci-dessus en ce qui concerne tout test d'IRM, cette (ces) personne(s) sera interdite de toute activité de football pendant une période de quatre années.